

"The Church Home," de Montréal.
Le crédit foncier du Bas-Canada.
La Communauté des Religieuses du Précieux-Sauveur de Notre-Dame-de-Grâce, diocèse de Montréal.
L'Association Chrétienne des Femmes de Québec.
Le collège de Saint-Césaire.

60. ACTES AFFECTANT DES SOCIÉTÉS DÉJÀ EN EXISTENCE :

Pour autoriser le recteur et les marguilliers de l'église de Saint-Étienne, dans le diocèse de Montréal, "à vendre la dite église et la propriété sur laquelle elle est bâtie, et à construire une autre église ailleurs."
Pour changer le nom de "la Société Provinciale permanente de construction," en celui de "Compagnie P. provinciale de prêt," et pour étendre ses pouvoirs.
Pour changer le nom de la "Société Permanente de Construction de Montréal," en celui de "Compagnie de Prêt de Montréal," et pour en étendre les pouvoirs.
Pour déclarer et définir les pouvoirs des syndics de l'Église libre (Free Church) de la rue Côté, à Montréal, au sujet de sa propriété.
Autorisant l'évêque Catholique Romain ou la Corporation Episcopale Catholique Romaine de Montréal, à vendre un immeuble destiné par le testament du Révd. Louis-Marie Le-Jarry à l'établissement d'un hôpital en la paroisse Sainte-Thérèse.
Pour autoriser la vente d'un certain bien-fonds substitué par l'acte des dernières volontés et le testament de Dame Marie Orkney.

70. ACTES RELATIVES A CERTAINES PERSONNES :

Pour autoriser le barreau de la Province de Québec, section du district de Montréal, à admettre Louis-Philippe Gaillot au nombre de ses membres, après examen.
Pour autoriser la chambre provinciale des notaires à admettre Charles-Euchariste-Octave-Thomas Tranchemontagne à la pratique du notariat.
Après avoir donné son assentiment à ces Actes, il plut à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur de clore la première session du troisième Parlement de la Province de Québec par le discours suivant :

Honnables Messieurs du Conseil Législatif :

Messieurs de l'Assemblée Législative :
Je dois vous féliciter sur les travaux que vous avez accomplis pendant cette première session du troisième parlement de la province de Québec.

Vos discussions au sujet des matières importantes sur lesquelles vous avez été appelés à légiférer, ont été marquées au coin de l'urbanité et de l'intelligence des affaires, et ont pris un caractère élevé que j'ai constaté avec satisfaction. Pendant toute cette session, vous avez donné des preuves de votre zèle, de votre patriotisme et de vos sentiments de loyauté envers Sa Très-Gracieuse Majesté la Reine.

Messieurs de l'Assemblée Législative :

Je vous remercie des subsides que vous avez si généreusement votés. Je veillerai à ce qu'ils soient employés de la manière la plus efficace et la plus économique.

Honnables Messieurs et Messieurs :

Au moment où vous allez vous séparer pour rentrer dans vos foyers, et à la veille d'une année neuve, je fais des vœux pour votre bonheur, et je prie la divine Providence de continuer sa protection sur vos familles et sur tous les habitants de cette fidèle et loyale province.

JANVIER

Il est venu, le bonhomme Hiver, avec sa froide mine, son manteau de neige et sa per rugue à frimas ! Chaque jour, depuis le solstice de décembre, il a fait un pas de plus. A son approche, les fontaines cessent de couler, les rivières s'arrêtent, emprisonnées par la glace, et pendant qu'il brode ses fines dentelles entre les rinceaux dépouillés, pendant qu'il étend sur la prairie les cristaux délicats de son givre éternel, la terre prépare en silence la moisson que juillet verra mûrir.

Alors on se serre frileusement autour de la cheminée hospitalière ; l'hiver rassemble comme l'étoile dispersé, et il est bon de commencer l'année les uns auprès des autres. Mais janvier n'a pas toujours été à la tête des douze mois. Chez les Romains, il ne venait qu'en onzième ligne ; ce fut Jules César qui, dans sa réforme du calendrier, lui donna la place qu'il occupe aujourd'hui. Il la perdit avec le Christianisme, qui fit commencer l'année au jour glorieux de la résurrection du Sauveur. Charles IX, par son édit de 1563, rendit à janvier le premier rang, qu'il occupe encore.

Janvier (de *januarius* des Romains, consacré au dieu de la paix) est vraiment le Janus à double face ; comme son patron mythologique, il se présente sous deux aspects : d'un côté, il regarde devant lui, et alors il a le visage sérieux et le sourire plein de promesses ; c'est l'année nouvelle qui s'avance avec son riant cortège d'illusions et de chimères ; de l'autre, il regarde en arrière ; son front est chargé de soucis, comme celui d'un vieillard qui a porté le poids des longs jours écoulés ; c'est l'année qui s'en va avec ses regrets, ses labeurs, ses déceptions et ses peines cuisantes !

Pour vous, mes jeunes amis, janvier est le mois des étrennes, des joyeux présents de bonne

année ; c'est le mois où la fève, cachée dans sa friande retraite, vous offre une royauté d'un jour ; où saint Charlemagne, patron des écoliers studieux, vous convie à son banquet d'honneur. Que de plaisirs ! Sans oublier les batailles de neige, les glissades sur la glace, unie comme un miroir, et le patinage pour les plus favorisés. Mais pendant que vous rentrez le visage animé et les yeux brillants, auprès du foyer dont la flamme réjouit, songez aux enfants sans mère, sans abri et sans feu. Et lorsque vous passez dans les rues où la bise souffile, si vous rencontrez quelque pauvre abandonné, ne vous contentez pas de remercier au fond du cœur la Providence qui vous a tant donné. Donnez à votre tour ! Ce sera encore là, je vous assure, le plus doux de tous vos plaisirs de janvier.

MARIE MARÉCHAL.

SCIENCE APPLIQUÉE

Salubrité économique du chauffage.

La France consume, chaque année, 9 millions de cordes de bois ; elle n'en produit que 4 millions et demi. Elle est donc forcée de faire venir de l'étranger la moitié du bois nécessaire. D'où la cherté de combustible.
Un nouveau procédé, émanant d'un chimiste, vient de se produire ; s'il réalise toutes ses promesses, non-seulement il affranchirait la France de l'étranger, mais au point de vue de l'hygiène, de la santé, il serait d'un prix inestimable.

En allumant du bois moulu, imprégné de sels inoffensifs, il procure une chaleur de printemps qui, bien que ne dégagant ni gaz ni fumée, puise dans son propre foyer la chaleur dont tout calorique a besoin pour s'alimenter. L'air ambiant n'est ainsi nullement atteint. La santé y gagnerait en même temps que la fortune publique, car il suffirait en France de 3 1/2 millions de cordes, c'est-à-dire une quantité de bois inférieure à la production, pour chauffer tous les logements durant les hivers les plus rigoureux.

L'inventeur estime, en effet, qu'il suffirait de 5 livres de bois moulu chimiquement préparé, et dont le prix varierait entre 4 et 5 centimes, pour chauffer pendant douze heures 3000 pieds cubes d'air.
Le ministre des travaux publics, comprenant que cette découverte, utilisée dans tous les établissements de l'Etat, procurerait une économie de 80 pour 100 au Trésor, a chargé MM. Alphonse et Davioud, membres de la Commission municipale du chauffage de la ville de Paris, d'examiner ce procédé chimique et de lui faire un rapport à ce sujet.

Comme cette découverte peut devenir d'une grande importance en Canada, surtout pour utiliser les déchets des moulins à scie et les convertir en un combustible commode et à bon marché, nous communiquerons à nos lecteurs le résultat de l'examen que doivent faire MM. Alphonse et Davioud, et, si nous l'obtenons, la formule du procédé chimique.

Conservation des cordes.—Quelle est la meilleure préparation pour augmenter la durée des cordes, en les préservant de la putréfaction ? Ce résultat, éminemment utile, est obtenu d'une façon très-sûre au moyen d'une double opération.
Les cordes sont d'abord sulfatées comme les poteaux télégraphiques et les traverses qui supportent les rails des chemins de fer. Il suffit, pour cela, de les plonger, sèches, dans un bain de sulfate de cuivre préparé à raison de 20 grammes de cette substance par litre d'eau, et de les y laisser tremper durant quatre jours ; après quoi on les fait sécher.

Il faut ensuite ou bien les goudronner ou bien les immerger dans de l'eau de savon. Le goudron, en enveloppant la corde, y retient mécaniquement le sel de cuivre ; le savon y fixe ce sel par une réaction chimique tout aussi efficace. Dans l'un et l'autre cas, les cordes sont à l'abri de la dent des rats pour qui le sulfate de cuivre est un poison ; mais le goudronnage, qui constitue une préparation très-économique, a de plus l'avantage d'écartier ces animaux et de sauver ainsi de leur dégat les objets que la corde attache. Cependant, l'odeur forte à laquelle elle est due et cet avantage devient quelquefois elle-même un inconvénient : on devra, dans ce cas, donner la préférence aux cordes préparées au savon, qui restent inodores et ne sont pas poisseuses. Voici, au surplus, en quoi chacune de ces opérations consiste :

On fait chauffer du goudron dans un poëlon, on y plonge la corde, et on la tire aussitôt à la filière de façon à la débarrasser de l'excédant de goudron, tandis qu'il est encore chaud. La filière n'est autre chose qu'une branche fendue et munie d'une double entaille formant dans la jointure un trou rond. On complète le nettoyage en passant la corde sur une poignée d'étoques.

La seconde méthode consiste à faire tremper la corde dans une solution de savon à 100 grammes par litre. Il se forme un savon cuivrique qui, mieux encore que le goudron, préserve le chanvre de la putréfaction.
Une courte observation en finissant. Il importe que l'eau sulfatée ou l'eau de savon ne soit pas entièrement absorbée par la corde, sans quoi l'on ne serait pas sûr qu'elle a pénétré jusqu'au centre. Il sera dès lors économique de réserver quelques paquets, qui serviront à épuiser l'excédant de préparation que les premières cordes auront laissées.

PLAISANTERIES

On parle d'un refroidissement entre le comte de Chambord et le comte de Paris.
Que devient le proverbe : "les bons comtes font les bons amis ?"

Une demoiselle vient de se faire recevoir médecin. Si cet exemple se propage, on ne dira plus, en parlant de celui qui épousera l'une de ces doctresses : un tel a pris femme.
On dira : a pris médecine.

On lit dans un journal français, à propos d'une lutte entre un garçon de ferme et un taureau en furie :

Le taureau lança en l'air, à plusieurs reprises, le malheureux jeune homme, qui, à chaque fois, retombait sur SES cornes.

Le *Siècle* vient de faire faire un pas immense à la médecine légale.

Il annonçait l'autre jour qu'on avait retiré de la Seine le cadavre d'un malheureux marinier, et ajoutait :

L'enquête faite sur le corps de cet infortuné a constaté qu'il laisse une femme et cinq enfants.

Un éditeur du *Colorado* voulant rappeler ses abonnés à leur devoir, envoya cette note :

"Cette semaine, nous avons reçu des *pickles* et des pommes de terre comme souscription ; maintenant si vous voulez apporter du vinaigre pour les *pickles* et du bois pour faire cuire les pommes de terre, nous pourrions vivre jusqu'à la saison des artichauts..."

Tous ceux qui reçoivent et donnent des bons comprendront facilement.

UNE JEUNE FILLE.—Tu sais, maman, ce joli sac de bonbons que Marguerite m'avait envoyé et qu'ensuite j'ai envoyé à Marie ? Hé bien ! il faut que Marie l'ait envoyé à Alice, car Alice vient de me l'envoyer !

Si tous les sacs de bonbons racontaient leurs impressions de voyage !

Dans un feuilleton de la petite presse :

Voici le début du premier chapitre :
La mère s'élevait sur la nature comme un immense crêpe.

O métaphore ! voilà bien de tes coups !
Et la conclusion du même chapitre ! un chef-d'œuvre de naïveté :

"... La comtesse tomba évanouie... quand elle revint à elle, elle était morte."

Un infortuné bambin de dix ans a été doté par ses parents d'un parrain peu généreux.

Il lui demandait hier :

—Dis donc, parrain, qu'est-ce que tu charges Noël de mettre dans mon soulier ?

—Allons donc, mon enfant, tu n'es pas assez petit maintenant pour mettre ton soulier dans la cheminée.

—Ce n'est pas cela, répond l'enfant tout fâché ; dis plutôt que tu trouves que mon soulier est devenu trop grand !

En cour d'assises.

Le président interroge une gentille petite femme à l'air doux et candide, qui est accusée d'avoir empoisonné son mari, lequel était pharmacien.

On a trouvé dans votre commode différents poisons, provenant du laboratoire de votre mari. Pourquoi, parmi ces substances, est-ce l'arsenic que vous avez choisi pour l'empoisonner ?

L'accusée, levant les yeux au ciel :
—C'est le poison qu'il préférait !

Scène d'intérieur chez un homme positif et pratique :

Personnages : Monsieur, Madame et Bébé, que la mère interroge sur l'histoire sainte.

—Voyons, dis à maman pourquoi le bon Dieu a puni les frères de Joseph ?

—Parce qu'ils l'ont vendu trop bon marché, répond l'enfant.

—Est-il drôle, ce gamin-là ! s'écrie le père charmé ; tiens, voilà dix sous ! qu'est-ce que tu en feras ?

—Je les donnerai au pauvre petit pauvre qui est sous la porte cochée en face.

—Ah ! bien, si tu dis des bêtises à présent !... dit le monsieur positif avec découragement.

AVENTURIERS ET CORSAIRES

LE GAOULÉ

(Suite.)

XIV

Un cri sourd répondit à la détonation de l'arme. Fabulé et les trois nègres qui l'accompagnaient descendirent de l'arbre et se dirigèrent vers le point où la balle avait dû porter. Arrivés au terme de leur course, ils trouvèrent le terrain labouré et imbibé de taches de sang, mais désert.

Le chef *maroon* promena autour de lui un regard courroucé et perçant ; il vit à quelque distance un léger frémissement dans les herbes, indice certain d'une fuite difficile et douloureuse.

D'ailleurs, les traces de sang, que la terre n'avait pu encore boire, marquaient le chemin qu'avait pris le blessé.

Fabulé et les trois nègres entrèrent hardiment dans ce sentier et ne tardèrent pas à rejoindre Macandal, se traînant péniblement atteint par la balle, qui avait pénétré dans ses chairs sans le blesser dangereusement. Le mulâtre essaya de se dresser et de s'adosser à un tronc d'arbre pour défendre sa vie ou sa liberté contre ses quatre adversaires. Fabulé s'avança hardiment vers lui et lui asséna sur la tête un coup de la crosse de son mousquet. Le coup eût été mortel, si le mulâtre ne l'eût évité en partie. Mais déjà affaibli par la perte de son sang, il tomba évanoui.

—Enfin ! murmura Fabulé, en retournant le corps du malheureux pour s'assurer s'il était mort ou seulement blessé.

Sur l'ordre de son chef, l'un des nègres chargea Macandal sur ses épaules et le transporta au camp.

Quand Macandal eut repris connaissance, après l'application sur sa blessure de certaines herbes dont les nègres ont conservé le secret :

—Tu ne veux donc pas me faire mourir ? demanda-t-il à Fabulé.

—Non, répondit celui-ci ; j'ai à tirer de toi un meilleur parti. Demain, je te conduirai moi-même à Saint-Pierre, et je te livrerai aux blancs.

—Tu vas donc me vendre lâchement ?

—Ta capture servira à me faire pardonner quelques-uns des crimes dont les blancs m'accusent. Tu sais bien qu'on fait grâce à un nègre *maroon* qui en ramène un autre.

Macandal n'avait craint d'abord qu'une chose, c'est qu'on le fit partir tout de suite. Il comptait sur cette nuit de repos que Fabulé lui laissait pour réparer ses forces et tirer de nouveau parti de sa position.

J'ai dit tout-à-l'heure que la blessure de Macandal n'était point grave ; les remèdes qui lui furent appliqués avaient promptement déterminé un mieux que le mulâtre eut la prudence de dissimuler sous des dehors d'angoisses et de souffrances admirablement feints. Avec cette faculté merveilleuse que possèdent les nègres de dominer le plus cuisant mal ou même de se l'indifférer, Macandal se composa un calme d'esprit qui influa considérablement sur l'état de sa blessure.

Le lendemain, Fabulé ordonna à un des *maroons* de l'accompagner pour conduire le prisonnier à Saint-Pierre.

Le nègre saisit d'une main Macandal par le poignet, et son *banquet* dans l'autre, ils se mirent en marche tout trois.

Fabulé avait calculé le temps de manière à arriver le soir même à Saint-Pierre.

XV

Vers le milieu de la journée, la chaleur dans les Antilles est si lourde et les rayons du soleil sont si ardents, qu'ils semblent des lames de feu qui pénètrent dans les chairs. Les nègres eux-mêmes, dont la peau paraît être une cuirasse impénétrable, sont obligés de chercher l'ombre et de demander au repos un surcroît de forces. Fabulé s'enfonça dans le massif d'un bois de corossoliers dont les épaisses branches formaient comme un toit de verdure ; il vida sa calabasse d'eau-de-vie, s'étendit sur le sol pour dormir, après avoir garotté les bras de son compagnon et ceux de son prisonnier, et enveloppé autour de son propre corps la double corde qui les enchaînait. Cette précaution lui parut suffisante pour prévenir toute tentative d'évasion. Macandal feignit de s'endormir ; il surveillait le sommeil de Fabulé et du nègre momentanément captif comme lui. Ce dernier, fidèle à sa consigne malgré le témoignage de défiance que venait de lui donner son chef, était demeuré assis à cinq pas de Macandal l'œil fixé sur lui. Quand le mulâtre fut bien assuré que Fabulé dormait profondément, il se dressa sur son séant et regardant en face son gardien :

—Ne dis pas un mot, murmura-t-il, ne pousse pas un cri, ne fais pas un geste, et écoute-moi.

Le nègre, dominé par le regard ardent de Macandal, par la fermeté de sa voix, par la bravoure qui transpirait dans tous ses traits, resta muet et comme fasciné. Ses grands yeux jaunes, sa lèvre béante, l'hébétément de son visage témoignaient de la curiosité où il était d'entendre ce qu'allait lui dire Macandal. Après avoir tourné la tête du côté de Fabulé et s'être assuré de nouveau qu'il dormait bien réellement :

—As-tu réfléchi à ce qui va t'arriver quand tu seras à Saint-Pierre ? lui demanda Macandal. Tu crois que parce que tu m'auras ramené du *maroonage*, on t'accordera ton pardon, et que le lendemain tu pourras reprendre le chemin des bois ? Eh bien ! tu te trompes, et Fabulé se sert de toi comme d'un instrument stupide pour accomplir une vengeance inutile et vaine. Rien de ce qu'il te fait espérer ne se réalisera.

Le nègre tendit le cou vers Macandal, et se préta toute oreille à son discours tentateur.

—Moi, au contraire, je suis assuré de mon pardon si je veux rentrer sur l'habitation ; j'en ai pour garantie la bonté de mes maîtres. Je n'ai donc pas peur qu'un coup de fouet me tombe sur les épaules, ni qu'on me mette le carcan, ni que l'on m'attache les fers aux pieds ; en sorte que je pourrai partir *maroon*, s'il me plaît.

Un sourire stupide sépara les lèvres du nègre et montra ses dents blanches enlissées dans des genévives violettes. Il avait compris déjà, en partie du moins, le sens de l'insinuation de Macandal ; et quand celui-ci tourna encore une fois la tête du côté de Fabulé, le nègre dirigea également son regard sur son chef, et sa figure, impassible tout-à-l'heure, s'éclaira subitement.